

FICHE DE QUOTIENT FAMILIAL

Comme chaque année, vous devez procéder au calcul de votre quotient familial. Celui-ci est valable du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Tout au long de l'année, les familles doivent **signaler les éventuels changements de situation familiale ou professionnelle au Service Education (01 60 34 51 63)**.

Nom :

Prénom :

Adresse :

 :

Sollicite le calcul de quotient familial pour les structures suivantes :

Mini Crèche

Multi Accueil

Restauration scolaire

Centre de Loisirs

Accueil Pré Post Scolaire

Club 11/14 – 14/18 ans

Classe de Découvertes

Activités centre socio culturel

Vous devez fournir pour le calcul de votre quotient, les pièces suivantes :

Pour les ressources mensuelles inférieures à 4725 € :

- 1 copie de votre livret de famille
- 1 copie de votre avis d'imposition 2007
- 1 copie des prestations telles que RMI, Allocation Parentale d'Education, Allocation de Parent Isolé, Allocation versée par l'UNEDIC, Allocation Adulte Handicapé. Notification des Assedic et dernier bulletin de versement.

Pour les ressources mensuelles supérieures à 4725 € :

- 1 copie de votre livret de famille.

VOUS DEVEZ DEPOSER VOS DOCUMENTS EN MAIRIE ENTRE LE 1^{er} NOVEMBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2008

En l'absence de tous documents avant le 30 novembre 2008, nous tenons à vous informer qu'il sera appliqué sur vos factures de l'année 2009 le tarif maximum

Fait-le

Signature :